

Les Mares : ces zones humides au service de la biodiversité et de l'Homme

CATZH Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides



■ Edito

En ce milieu d'année 2016, nous avons axé ce nouveau numéro de Terre d'Eau sur un habitat relatif aux zones humides que l'on rencontre fréquemment sur notre territoire aveyronnais **LES MARES !**

En effet, nous avons jugé opportun de dédier cette lettre d'information à cet écosystème complexe faisant partie intégrante de notre patrimoine naturel et culturel.

Les mares assurent plusieurs rôles et fonctions nécessaires au maintien de la biodiversité mais elles sont aussi un élément patrimonial bénéfique à l'activité humaine, notamment pour le pastoralisme.

L'équilibre de cet écosystème semble être de plus en plus menacé.





Des hommes et des mares : le mutualisme

Qu'elles soient temporaires ou permanentes, naturelles ou artificielles, les mares témoignent des activités anthropiques passées et/ou encore présentes. Véritable atout pour le pastoralisme, ces dernières constituent des points d'abreuvement pour le bétail. De plus, ces écosystèmes complexes et fragiles ont un rôle hydrologique fort de part leur fonctions de collecte des eaux de pluie, de régulation de la ressource en eau et de filtre naturel contre les pollutions diverses.



Sympétrum rouge sang

D'un point de vue écologique, ces espaces constituent des îlots de biodiversité indispensables pour le développement d'une faune et flore aquatique, ou simplement nécessaires dans une phase cyclique, tel que la reproduction et la ponte chez les amphibiens et les odonates (libellules et demoiselles). Outre cela, elles font office de niches écologiques pour un ensemble d'espèces : halte migratoire pour certains oiseaux, lieu de désalération pour certains mammifères ou lieu de chasse pour d'autres ...



Caloptéryx occitan

Cependant l'équilibre biologique des mares peut être bouleversé par le développement d'espèces exotiques, tant faunistique que floristique, par une pollution trop importante ou encore un comblement naturel.

Ces lieux uniques et patrimonialement riches sont à préserver pour des enjeux environnementaux mais également pour ses fonctions bénéfiques à l'Homme.



2016 : l'année de la mare !

Suite aux nombreux inventaires zones humides réalisés par la CATZH, il s'est avéré important de débiter un travail sur les mares.

C'est donc en toute logique qu'une action de 10 jours va être menée au cours de l'année ; l'objectif étant d'améliorer la connaissance sur ces milieux. Il s'agira de mettre en place un travail participatif sur le repérage des mares sur un bassin versant prédéfini en groupe de travail et de constituer une méthodologie d'état des lieux sur le terrain.

Tout ceci dans une logique évolutive visant l'atteinte d'un savoir exhaustif sur les zones humides et leur fonctionnement.



Entretien et réglementation concernant les mares

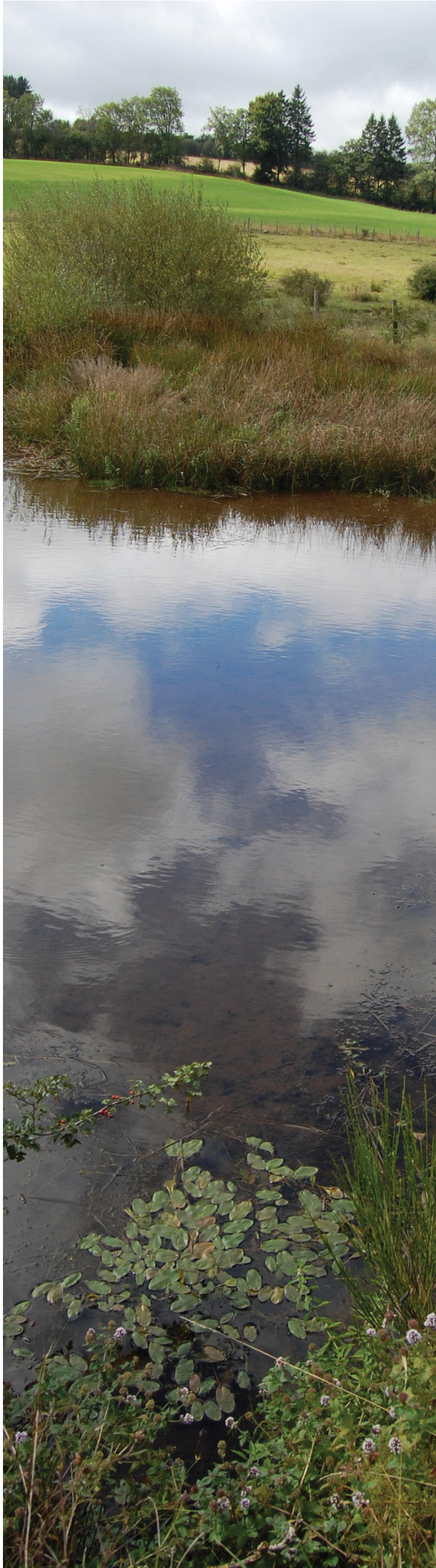


L'entretien d'une mare est nécessaire afin d'éviter la fermeture du milieu pouvant engendrer une disparition d'espèces emblématiques. Cependant certains travaux nécessitent une déclaration et une autorisation au préalable, comme le curage profond, la vidange d'entretien. En France, il est également interdit de détourner un ruisseau pour alimenter sa propre mare.

Des subventions sont possibles dans certains cas comme celui des mares de prairie. Dans le cadre de l'écoéligibilité de la nouvelle PAC, les mares et quelques autres éléments paysagers semi naturels d'intérêts agro-écologique et écologique sont éligibles au dispositif des « surfaces équivalente topographiques ».



Zoom sur ... des espèces emblématiques de la mare



Triton palmé

5 espèces de tritons vivent en France.

En Aveyron, deux espèces sont connues :

- Triton palmé, *Lissotriton helveticus*
- Triton marbré, *Triturus marmoratus*

Les Tritons font partie de l'ordre des Urodèles, tout comme les Salamandres. Cet ordre regroupe les amphibiens qui ont une queue, à la différence de l'ordre des anoures qui n'en n'ont pas à l'état adultes : crapaud, grenouilles et rainettes.

Ces espèces nécessitent, pour une partie de leur cycle de vie, un milieu aquatique tel que les mares, gouilles, fossés... Ces milieux sont le théâtre des parades nuptiales, de la ponte des œufs et du développement des larves de tritons.

Une particularité chez les tritons est que l'accouplement se fait dans l'eau et sans contact ! En effet, le mâle, après une courte parade, dépose une capsule contenant les spermatozoïdes (le spermatophore) sur le sol. La femelle se déplacera ensuite au dessus et la

prélèvera avec ses organes génitaux (le cloaque). Par la suite, la femelle pond des centaines d'œufs, un à un durant plusieurs semaines. Elle emballe chacun d'eux sur des feuilles de plantes aquatiques, afin de les protéger.

Ainsi, pour observer les tritons, le mieux est de sortir autour des mares à la nuit tombée, avec une bonne lampe torche, et au printemps, durant la saison de reproduction ! Vous pouvez ajouter à la lampe un filtre rouge (papier scotché sur la lampe), afin d'éviter au maximum le dérangement des espèces (elles sont sensibles à la luminosité). A noter aussi que ces espèces sont protégées en France, il ne faut donc pas les capturer quel que soit leur stade de vie (œufs, larves, ou adultes).

Enfin, il est important que les mares ne soient pas poissonneuses pour accueillir des tritons, les larves de ces derniers étant sinon dévorées avant d'avoir pu totalement se développer.

Hors du printemps, les Tritons vivent plutôt dans les milieux terrestres, parfois assez éloignés des points d'eau, et il est donc plus difficile de les observer.



Triton marbré



Rappel sur l'état d'avancement des inventaires

Le programme d'inventaires des zones humides a été initié en 2008 en Aveyron et se concentre depuis 2013 sur le massif de l'Aubrac, avec une intensification des prospections terrains depuis 2015.

La saison de terrain commence autour de la fin avril, début mai, selon l'état végétatif de la flore, pour se terminer autour d'octobre. Le reste de l'année nous permet de saisir les fiches dédiées à chaque zone humide inventoriée, de mettre à jour la cartographie et les bases de données, et de prévoir les inventaires suivants.

En 2016, il reste à inventorier six communes :

Cantoin, Graissac, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Saint-Amants-des-Côtes, Castelnau-de-Mandailles, Lassouts.



COMMENT ADHÉRER À LA CATZH ?

- L'adhésion est gratuite et volontaire, formalisée par une convention
- Vous accédez ainsi au réseau de gestionnaires et à l'ensemble des services proposés par la Cellule d'Assistance Technique. Possibilité d'appui technique et financier pour la gestion des zones humides.

Pour adhérer, contactez l'adasea d'Oc

David GALIBERT : 05.65.73.76.80

Nicolas CAYSSIOLS : 05.65.73.76.94

Opération animée par l'adasea. d'Oc



Avec le soutien technique et/ou financier de :



Adresses utiles : • CATZH/adasea.d'Oc - Carrefour de l'agriculture, Bd du 122 RI - 12026 Rodez Cedex9
• DDT de l'Aveyron - 9 rue de Bruxelles - Bourran BP 9370 Cedex 9 - 05.65.73.00.00